

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance et constaté la présence du quorum. Nadine GUENARD a donné pouvoir à J-Bernard LHOSMOT.

Après lecture le compte rendu du 25 juin 2019 du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1. Présentation du rapport d'activités 2018 de la CAPB du service de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour l'exercice 2018.

Le service en chiffres : 194 400 tonnes de déchets ménagers ont été collectées (et 7 735 tonnes de déchets professionnels), soit 635 kg par habitant, dont 67% sont valorisés. Le service est composé de 299 agents titulaires (ETP) et de 16 ambassadeurs du tri mis à disposition par le Syndicat Bil ta Garbi. Il compte 27 déchèteries. Le coût du service des déchets s'élève en 2018 à 42 156 010 €, soit 138 €/par habitant (306 306 habitants), financé par la TEOM et la redevance spécifique.

2. EPFL : Portage foncier Taillalpalde : évolution des relations statutaires

Le Conseil municipal a approuvé la nouvelle convention de portage pour la propriété bâtie et non bâtie de Merkata à Taillalpalde qui intègre une date de facturation qui ne sera plus désormais adressée à la date anniversaire de l'acquisition mais au mois d'avril ou de mai de chaque année.

Pour rappel : 37305.49 euros par an pendant 6 ans - frais de portage 1% par an.

3. Réaménagement du Jai Alai : solde du lot sportif et du marché de maîtrise d'oeuvre

En 2015, la Commune attribuait à la SEE CARRAU le lot 15 - Sol sportif dans le cadre de l'opération de réaménagement du Jai Alai pour un montant de 40 023,42 €

La réception des travaux a été prononcée avec réserves. En effet, l'aspect de surface plane et lisse requis dans le CCTP n'était donc pas atteint.

Cependant, les joints de fractionnement qui souffraient de creux importants ont depuis été remplis.

Dans le but de régler ce marché, le Conseil municipal a accepté de lever les réserves relatives au lot 15-Sol sportif, et la réfaction de prix de 6 700 € sur les marchés de Carrau et de Pierre Couteau, maître d'œuvre.

4. Personnel : mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire

Les collectivités territoriales ont des obligations réglementaires en matière de protection sociale du personnel.

Le Conseil Municipal a accepté la participation de la Commune à la consultation pour un contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période 2021/2024, menée par le CDG 64.

Pour information, 500 collectivités, dont la Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port adhèrent au contrat-groupe du CDG 64 qui court jusqu'au 31/12/2020.

5. Personnel : revalorisation du plafond du RIFSEEP

Dans le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), le Conseil Municipal a décidé de valoriser le plafond d'indemnité des groupes relevant du cadre des adjoints techniques.

Groupe 1 : Adjoint au responsable technique et agent chargé de travaux voirie et réseaux : 6000 euros

Groupe 2 : Agent polyvalent des interventions techniques / Chauffeur : 4000 euros

6. Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'allouer les indemnités de 2018 et 2019 pour le montant maximum fixé par arrêté ministériel soit 479,86€

7. Désaffectation et déclassement d'une bande de terrain

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal acceptait le principe de céder 29 m² à M. Michel AHADOBERRY, correspondant à une portion de la voie communale dite rue de la Poste.

Après enquête publique, cette portion de voie n'étant plus empruntée par les administrés et n'ayant plus d'utilité pour la COMMUNE, le Conseil Municipal s'est prononcé pour son déclassement du domaine public pour permettre son aliénation dans les conditions fixées précédemment (30 €/le m²).

8. SDEPA : extension de réseau - cimetière

Le Conseil Municipal a accepté l'extension du réseau BT pour desservir la parcelle à proximité du cimetière, suite à l'obtention d'un permis d'aménager par M Etchelecu. Les travaux consistent en la création de 85 ml à partir de l'entrée du cimetière.

Coût total : 13 280 ,66 €TTC

Participation de la Commune : 2 146,26 €remboursé par le titulaire du PC

9. Remboursement dépenses pour statue Pèlerin

Le Conseil municipal a accepté de rembourser à l'artiste les dépenses inhérentes à la fabrication de la statue du pèlerin pour un montant de 834,29 €

A noter que les parties création et réalisation s'inscrivent dans une démarche bénévole.

10. Demandes de subventions

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'allouer au :

- Comité d'animation – Fêtes 2019 : subvention de 10 000 €
- Comité d'animation – Festival Citadelle en scène 2019 : acompte de 10 000 €
- Comité d'animation – Cirque de Noël : avance sur trésorerie de 9 000 €
- Editions ELKAR – Guide pédagogique : 1 000€

- 4L Trophy – sponsoring : 500 €

11. Décisions modificatives

Le Conseil Municipal a accepté des virements de crédit entre le Budget général 2019, et le Budget annexe du Village Vacances pour la prise en charge par le budget annexe d'un remboursement de prêt.

12. Questions diverses

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à modifier le contrat de travail de Madame DE GROOTE Sylvie pour préciser la catégorie et l'indice de rémunération.

L'ensemble des décisions ont été votées à l'unanimité.

Secrétaire de Séance Pascale Urruty Etchegoin